

7122 – Budget supplémentaire – Délibéré avec document
budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal
Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin,
M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin,
Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos
Santos, Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget,
Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse,
M. Fromentin, Mmes Riby, Roger, de Crémiers, MM. Colpin,
Fagart et Mme Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Renard à Mme Chambon

Etait absente :

Mme Quaix

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 31

Votants 32

Délibération n° 2021/59

OBJET : Vote du budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'eau

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger, en cours d'année, les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin 2021 et les restes à réaliser.

Pour la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 378 462.75 €.

Pour la section d'investissement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 71 087.48 €.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
 - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 7 juin 2021,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'eau tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 5 juillet 2021*

Pour extrait conforme
à Gien, le 8 juillet 2021

Le Maire,
Francis Cammal